



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 novembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire  
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 :  
égalité entre les sexes, développement et paix  
pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### Déclaration présentée par la Domestic and Foreign Missionary Society of the Protestant Episcopal Church in the United States of America, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

Je suis le révérend Michael Bruce Curry, évêque président et primat de l'Église épiscopale, organisation constituée dans l'État de New York et connue à l'Organisation des Nations Unies sous le nom de « The Domestic and Foreign Missionary Society of the Protestant Episcopal Church in the United States of America ». Nous sommes une confession chrétienne qui compte deux millions de membres répartis dans 17 pays et une province membre de la Communion anglicane mondiale. J'ai l'honneur de présenter cette déclaration en tant que porte-parole de notre Église chargé par notre canon de « dire la parole de Dieu à l'Église et au monde, comme représentant de cette Église et de son épiscopat en sa qualité de personne morale » [traduction libre].

En tant que chrétiens, nous croyons que tous les êtres humains ont été créés à l'image de Dieu et sont égaux devant Dieu. Nos Écritures, la voie de Jésus-Christ et notre alliance baptismale nous invitent à « rechercher le Christ pour le servir à travers les personnes », indépendamment de leur sexe. Ces valeurs nous amènent à reconnaître les progrès réalisés par les Nations Unies en matière d'autonomisation des femmes et des filles par le dialogue, les actions coordonnées, les normes internationales et les instruments juridiques. Les épiscopaliens ont accompagné l'Organisation des Nations Unies dans l'exécution du présent travail depuis sa création, en soutenant les accords internationaux, en plaidant pour leur mise en œuvre et en adoptant des programmes et politiques en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles dans nos congrégations.

Pour faire avancer « l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution », nous devons revoir la façon dont les femmes et leurs contributions au travail sont valorisées, évaluées, soutenues et rémunérées. Les rôles sociaux traditionnels ont maintenu les femmes essentiellement dans les soins à domicile et les activités domestiques, leur laissant des possibilités limitées et sous-évaluées dans le monde du travail. L'évolution des normes sociales, une plus grande indépendance, l'extension des droits de vote et de propriété et l'augmentation des emplois en dehors de la maison ont accru les capacités économiques des femmes et de leur famille. Tout en nous en félicitant, nous sommes conscients que les femmes, et, partant, nos sociétés, n'ont pas encore atteint leur plein potentiel économique au travail.

Par conséquent, nous invitons les États Membres à adopter et appliquer promptement des lois sur ces priorités urgentes :

### **Promouvoir l'accès des femmes et des filles à l'éducation et l'éducation à l'égalité des sexes pour tous**

L'éducation doit être une priorité afin que les femmes et les filles acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour réaliser pleinement leur potentiel économique au travail. Bien que l'accès des filles à l'enseignement primaire se soit amélioré, nombre d'entre elles ne peuvent toujours pas fréquenter l'école en raison du manque de financement, du coût des frais de scolarité, de la distance géographique ou de l'insuffisance des ressources. Dans de nombreuses sociétés, les filles doivent quitter l'école pour se marier ou s'occuper de leur famille et assumer des travaux domestiques sans rémunération au sein du foyer, manquant

ainsi la possibilité de poursuivre leurs études et d'accéder à un meilleur emploi. Il est nécessaire d'offrir plus de formation et d'éducation alternative aux filles et aux femmes qui ne peuvent pas bénéficier d'une éducation formelle.

L'éducation sur les avantages sociaux, économiques et politiques qui découlent de l'égalité des sexes est également nécessaire pour tous les membres de la société, y compris les hommes et les garçons. Nous devons reconnaître que lorsque les femmes participent pleinement et sur un pied d'égalité en tant qu'acteurs de l'économie et travailleuses, l'ensemble de la société en bénéficie car les femmes agissent dans l'intérêt de leur famille et de leur communauté. Cette éducation doit déterminer les causes profondes de l'inégalité entre les sexes, notamment les conceptions religieuses traditionnelles, le sexisme et le machisme, et la manière dont elle conduit à la discrimination fondée sur le sexe. Il faut de toute urgence faire face à l'ampleur et la portée de la violence fondée sur le sexe et détecter ses manifestations au travail, y compris, mais sans s'y limiter, les agressions physiques, la violence psychologique, le harcèlement, l'intimidation et le dénigrement verbal.

Nous exhortons les États Membres, les entités des Nations Unies et la société civile à :

- Adopter des politiques et à mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation visant à promouvoir l'éducation et à mettre l'accent sur le financement destiné à l'éducation des femmes et des filles;
- Offrir des incitations financières aux familles qui pourraient retirer leurs filles de l'école à un âge précoce;
- Promouvoir l'éducation à l'égalité des sexes pour tous, notamment sur la façon dont les inégalités entre les sexes mènent à la discrimination fondée sur le sexe, et à ses conséquences néfastes pour l'ensemble de la société;
- Donner la priorité à la promotion de l'égalité entre les sexes auprès des hommes et des garçons;
- Accroître les campagnes de sensibilisation afin de déceler et de prévenir la violence fondée sur le sexe au travail;
- Adopter et mettre en œuvre de façon universelle la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif.

#### **Étendre les avantages socioéconomiques qui accompagnent les contributions des femmes au travail**

Les femmes se heurtent à de nombreux obstacles en ce qui a trait à leur autonomisation économique au travail. En plus de l'éducation, les femmes et les filles ont besoin de soins de santé de qualité pour travailler tout au long de leur vie, y compris en matière de santé sexuelle et reproductive et de planification familiale.

Le travail des femmes et des filles est le plus souvent accompli dans le secteur informel de l'économie et dans des environnements non réglementés, et il concerne notamment les soins non rémunérés et les travaux domestiques dans le foyer ainsi que le travail informel ou non rémunéré en dehors du foyer et dans les petites entreprises. La pauvreté peut forcer les femmes à exercer des activités non

réglementées, dangereuses ou illégales. Trop souvent, le travail accompli dans l'économie informelle n'est pas reconnu ou est sous-évalué, sa contribution économique pour les familles et les sociétés n'est pas mesurée, et il n'est pas assujéti à des règles de sécurité.

Dans les milieux de travail plus formels, les femmes peuvent ne pas gagner un salaire décent et reçoivent souvent une rémunération inférieure à celle des hommes pour le même travail. L'absence de congé parental rémunéré, de services de garde d'enfants abordables ou de ressources pour les familles monoparentales peut les obliger à rester à la maison pour s'occuper de leur famille plutôt que d'intégrer le marché du travail.

Les femmes sont aussi confrontées à des obstacles sociaux, politiques et financiers en ce qui a trait aux promotions, à l'accès aux fonctions de gestionnaire, de leader, de dirigeant et de propriétaire ainsi qu'à l'autoreprésentation au travail. Le sexisme et les « plafonds de verre » brisent leurs ambitions. Elles ne peuvent pas se représenter elles-mêmes ni défendre leurs intérêts efficacement sans une représentation de haut niveau, l'existence de modèles et l'action des syndicats. Par ailleurs, les systèmes juridiques et économiques patriarcaux découragent les femmes ou les empêchent de posséder des terres ou des entreprises, d'être reconnues comme parties à des contrats et de participer à des transactions commerciales et financières.

Pour que les femmes puissent réaliser leur plein potentiel, ces obstacles doivent être remplacés par des mesures socioéconomiques justes et équitables qui encouragent leur réussite.

Nous exhortons les États Membres, les entités des Nations Unies et la société civile à :

- Assurer des soins de santé de qualité à toutes les femmes et les filles, avec accès à tous les services en matière de santé sexuelle et reproductive, de planification familiale et de prévention des maladies;
- Dans les lieux de travail formels, prévoir des dispositions sur les soins de santé dans les contrats de travail;
- Réaliser des études statistiques tenant compte des disparités entre les sexes pour mesurer les contributions faites par les femmes qui travaillent dans l'économie informelle, y compris à la maison;
- Mieux faire connaître la valeur socioéconomique des soins et des travaux domestiques non rémunérés et sous-évalué dans la maison et la société en général;
- Encourager la protection sociale minimale et des règles de sécurité pour le travail considéré comme illicite ou immoral;
- Veiller à ce que les femmes reçoivent un salaire décent pour leur travail;
- Instaurer l'égalité salariale, à travail égal, et préparer chaque année un rapport statistique sur la parité des revenus entre les sexes;
- Encourager l'intégration d'avantages socioéconomiques dans les contrats de travail formels, notamment le congé parental, les services de garde d'enfants abordables et du soutien pour les familles monoparentales;

- Encourager les quotas, les nominations directes et d'autres moyens pour parvenir à la parité des sexes dans les promotions et les postes de haut niveau;
- Promouvoir le leadership des femmes et soutenir les organisations de femmes et les syndicats;
- Adopter des lois nationales qui autorisent les femmes à acheter des terres et d'autres biens ou à en hériter sans discrimination.

### **Accorder la priorité aux ressources et programmes destinés aux groupes de femmes et de filles marginalisés**

En tant que disciples de Jésus, les épiscopaliens sont appelés à venir en aide aux personnes humbles, laissées-pour-compte, égarées, marginalisées et abandonnées. Nous adhérons donc aux principes énoncés dans le Programme 2030 et dans les objectifs de développement durable, qui sont de « ne laisser personne de côté » et « d'aider les plus défavorisés en premier ». Pour atteindre cet objectif, il convient de se focaliser sur les femmes et les filles qui souffrent de façon disproportionnée, subissent la discrimination ou sont dans l'impossibilité de réaliser leur potentiel au travail : les femmes qui n'ont pas le droit de travailler ou qui n'ont pas les documents requis, soit les migrantes, les travailleuses en situation irrégulière et les réfugiées; les femmes les plus exposées à la discrimination, à savoir les femmes de couleur, les femmes autochtones et les femmes appartenant à des groupes minoritaires en raison de leur appartenance ethnique, de leur langue, de leur religion, de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre; les femmes qui ne peuvent pas accéder au travail en raison d'un handicap ou de la maladie; les femmes qui se trouvent dans les zones rurales; les femmes réduites en esclavage, victimes de la traite ou incarcérées; les femmes dont le travail est illégal ou considéré comme immoral et qui souffrent de stigmatisation sociale; les femmes âgées ou qui prennent de l'âge; les femmes chefs de famille; les femmes qui vivent dans les pays en développement.

Souvent, les besoins de ces groupes ne sont pas satisfaits ou sont considérés comme secondaires par rapport à des objectifs et programmes sociaux plus larges. En conséquence, ces femmes sont perpétuellement défavorisées, déplacées et négligées, et ont moins de chances de parvenir à l'autonomisation économique par leur travail.

Nous exhortons les États Membres, les entités des Nations Unies et la société civile à :

- Accorder un financement préférentiel et des ressources pour l'élaboration de programmes en faveur de ces groupes;
- Mettre en œuvre des campagnes et des activités de sensibilisation dans le cadre de l'enseignement public;
- Étendre l'accès à l'éducation et aux soins de santé pour promouvoir l'inclusion dans le monde du travail.

En tant que chrétiens, nous croyons que Dieu nous aime tous de façon égale. Nous invitons les États Membres et l'Organisation des Nations Unies à surmonter les obstacles à l'épanouissement des femmes et des filles dans le monde du travail et à défendre les valeurs, les principes, les lois et les programmes en faveur de l'égalité des sexes et de la justice pour les femmes au travail, et ce, pour le bien de tous.